

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et huit minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 avril 2026

Date d'affichage : le 23 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 46

Votants : 46 + 7 = 53

Votants par procuration : 7

Absents excusés :

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël , FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, M. MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme BRUNEL Isabelle

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien (jusqu'à l'arrivée de M. BERTO délibération 095)

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

M. WITSCHGER Olivier à Mme MEUNIER Hélène (jusqu'au vote de la délibération 072)

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Absents excusés :

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, GRAS Guillaume

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h08

Délibération n°083/2026 : Election d'un représentant de la Communauté de communes pour la Commission consultative dans le domaine de l'énergie

Fabien CRUVEILLER rappelle que le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, Territoire d'Energie Gard - SMEG, qui est compétent en matière d'organisation de la distribution d'énergie mais aussi pour des actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de développement d'infrastructures de recharge pour véhicule électriques ou hybrides a l'obligation, en application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, de créer une Commission consultative dans le domaine de l'énergie.

Cette Commission est destinée à coordonner les actions de ses membres dans le domaine de l'énergie, à mettre en cohérence leur politique d'investissement et à faciliter les échanges entre eux. Elle est composée d'un nombre égal de représentants de Territoire d'Energie Gard - SMEG et de représentants des EPCI.

Il précise que la Communauté de communes du Piémont Cévenol est appelée à participer à cette Commission. Il est donc demandé aux membres du Conseil communautaire d'élire un représentant titulaire qui siégera au sein de la Commission consultative dans le domaine de l'énergie au nom de la Communauté de communes.

Fabien CRUVEILLER appelle à candidature. Delphine SEGURA et Stéphan BERTO ont fait acte de candidature.

Le Conseil Communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,  
Vu les statuts du SMEG,  
Considérant la nécessité pour la Communauté de communes d'être représentée au sein de la commission consultative dans le domaine de l'énergie,  
Considérant la candidature présentée,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE à l'unanimité

- de désigner Madame Delphine SEGURA en qualité de titulaire et Monsieur Stéphan BERTO en qualité de suppléant pour siéger au sein de la Commission consultative dans le domaine de l'énergie

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

  
Le Président  
Fabien CRUVEILLER  


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 04.05.2026
- de la publication : 04.05.2026